



Gestion biens immobiliers par agence immobiliere

Par **albou**, le **05/10/2008** à **11:05**

ma mère avait signé un contrat de gestion de ses biens immobiliers avec une agence immobilière le 1er Juin 2007. Elle est décédée le 12/08/2008. Puis-je résilier le contrat avec l'agence et dans quelles conditions, quelle sorte de lettre puis je adresser à cette agence ?

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **11:33**

Bonjour,

C'est effectivement une possibilité mais consultez avant le contrat signé par votre mère pour savoir sous quelles conditions, formes et délais, vous pouvez résilier.